

## Annexe A du CCAP

### Actions pour un chantier responsable

#### 1. Zonage général du chantier

- ☐ Organiser à l'avance le zonage du chantier (zone de travaux, stockage du matériel, stockage de produits dangereux, aires de dépotage des containers, zones de tri des déchets...)
- ☐ Mettre en place une signalétique permettant d'identifier le zonage du chantier retenu

#### 2. Gérer les déchets

- ☐ Définir les types de déchets qui seront produits, leur mode de collecte et leurs voies de valorisation ou d'élimination
- ☐ Identifier un référent chargé du tri et du suivi de l'évacuation des déchets en fonction du phasage du chantier
- ☐ Mettre en place les zones de stockage des déchets (principal et/ou tampon)
- ☐ Mettre en place les contenants adaptés : bacs de rétention pour déchets liquides, bennes ou big bags à déchets recyclables, contenants étanches pour les déchets dangereux, big bag pour le verre...
- ☐ Etablir un suivi des différents types de déchets (quantités, mode de traitement, destination)
- ☐ Débarrasser régulièrement le site de tous les déchets
- ☐ Equilibrer les déblais et remblais sur le site
- ☐ Favoriser le réemploi et la réutilisation
- ☐ Choisir des systèmes constructifs (composants préfabriqués, calepinage...) générateurs de faibles quantités de déchets
- ☐ Favoriser le béton prêt à l'emploi
- ☐ Minimiser la quantité de bois de coffrage
- ☐ Choisir des fournisseurs proposant des emballages réduits, consignés ou réutilisables (ex : big bags)

#### 3. Limiter les pollutions

- ☐ Prendre les dispositions nécessaires pour éviter que les camions ne souillent les abords du chantier (ex : prévoir un poste de lavage des roues)
- ☐ Les opérations de maintenance des véhicules sont réalisées sur des aires adaptées, de préférence en atelier

##### 3.1. Utilisation de produits dangereux

- ☐ S'assurer que tout le personnel amené à manipuler des produits dangereux est formé pour ce faire
- ☐ Privilégier les produits les moins polluants et les moins dangereux
- ☐ Veiller à limiter les produits dangereux ou polluants et à leur stockage (zones ou locaux délimités, adaptés, éloignés d'une zone inondable...)

### **3.2. L'eau**

#### **3.2.1. Eaux de lavage**

- ☐ Définir une aire adaptée pour le rinçage du matériel

#### **3.2.2. Pollutions diffuses**

- ☐ Prévoir un kit anti-pollution dans un local bien identifié sur le chantier et former les employés à la mise en œuvre de ce kit
- ☐ Pour l'huile de décoffrage, utiliser de l'huile végétale et limiter au strict nécessaire les quantités utilisées

#### **3.2.3. Cours d'eau naturels**

- ☐ Respecter la géométrie du réseau hydrographique naturel (implantation des talwegs et cours d'eau) dans les plans d'aménagement
- ☐ Conserver la ripisylve (végétation bordant les cours d'eau) pour son rôle stabilisateur des berges
- ☐ Curer les bassins rudimentaires de décantation, par exemple à l'aide des engins de chantier

#### **3.2.4. Eaux de ruissellement**

- ☐ Prévoir de détourner du chantier les eaux de ruissellement en amont des zones découvertes (drains de ceinture) afin de limiter le ruissellement sur les zones terrassées
- ☐ Drainer les eaux de ruissellement du chantier et des zones défrichées vers un bassin de décantation avant rejet dans le milieu naturel
- ☐ Dimensionner les ouvrages de détournement et de décantation des eaux en prenant en compte les contraintes du site et du chantier

#### **3.2.5. Surfaces de terrassement**

- ☐ Minimiser les surfaces de terrassement
- ☐ Réaliser, dans la mesure du possible, les grands travaux de terrassement et décapage, en dehors de la saison des pluies (novembre à mars)
- ☐ Végétaliser aussitôt que possible les surfaces terrassées ou mettre en place des moyens de couverture et de protection afin de limiter les risques d'érosion.

### **3.3. L'air**

#### **3.3.1. Limiter les émissions de poussières**

- ☐ Recouvrir les matériaux fins ou pulvérulents d'une bâche lors des transports et les stocker à l'abri du vent
- ☐ En milieu urbain, et en dehors des périodes de sécheresse, humidifier le sol afin d'éviter les poussières
- ☐ Utiliser une goulotte pour évacuer les matériaux de déconstruction

#### **3.3.2. Limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre**

- ☐ S'assurer d'utiliser des véhicules bien entretenus (filtres, pression des pneus, réglages du moteur...)
- ☐ Former les chauffeurs à l'éco-conduite
- ☐ Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons si le déchargement ne requiert pas le fonctionnement du moteur)
- ☐ Regrouper les livraisons et organiser les transports pour les professionnels œuvrant sur le chantier (co-voiturage, transports collectifs, etc.)
- ☐ Dans le cadre des chantiers de déconstruction, prévoir de récupérer et traiter selon une filière adaptée les gaz réfrigérant, les climatiseurs

### **4. Préserver les ressources en eau et la biodiversité**

#### **4.1. Consommation d'eau**

- ☐ Prévoir des points d'eau adaptés à l'évolution du chantier pour les entreprises
- ☐ Prévoir des bassins tampons pour éviter de perturber la desserte en eau des riverains en cas de consommation d'eau importante
- ☐ Eviter les gaspillages d'eau (fuites, robinets ouverts sans être utilisés...)

#### **4.2. Préservation de la biodiversité**

- ☐ S'informer sur l'intérêt écologique du site de manière à prendre des mesures de protection en conséquence
- ☐ Ne défricher que les surfaces nécessaires et délimiter des pistes pour la circulation des engins et véhicules
- ☐ Préserver tant que faire se peut la topographie naturelle du site et la végétation déjà présente
- ☐ Protéger les espèces remarquables existantes sur le site

- ☐ Privilégier, pour des opérations d'aménagement d'espaces verts et de boisement divers, la plantation d'espèces végétales endémiques ou autochtones
- ☐ Prévoir des mesures de prévention contre les incendies (règlement, équipements de lutte, système de veille et d'alerte durant les périodes à risques) et le matériel usagé contenant des gaz réfrigérants

**5. Limiter le bruit**

- ☐ Définir des plages horaires de travail, d'activités bruyantes et de livraisons
- ☐ Informer les riverains sur la durée, les nuisances possibles et le phasage du chantier
- ☐ Limiter l'usage des avertisseurs sonores au seul risque immédiat
- ☐ Poster les matériels très bruyants le plus à l'écart possible des habitations
- ☐ Favoriser la préparation voire la préfabrication en atelier
- ☐ Réduire la durée totale d'émission des postes bruyants en mettant en place une organisation interne et inter-entreprises pour concentrer les phases bruyantes sur la même période
- ☐ Identifier et utiliser les systèmes et méthodes constructifs les moins agressifs auditivement
- ☐ Privilégier le raccordement au réseau électrique plutôt que l'utilisation de groupe électrogène
- ☐ Prévoir des aires de retournement pour les engins qui éviteront ainsi les marches arrière.